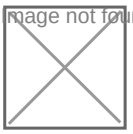

Négociation sur le Harcèlement et les violences au travail

Commentaire article publié le **30/04/2010**, vu **2854 fois**, Auteur : NADIA RAKIB

Après consultation de ces organisations la Commission exécutive confédérale décide de signer l'accord sur le harcèlement et les violences au travail.

La négociation sur ce texte était autour de la transposition d'un accord européen.

Les organisations syndicales de salariés se sont efforcées d'améliorer ce texte. Il est certainement insuffisant sur les aspects contraignants vis-à-vis de l'employeur, par contre la fermeté et l'unité des organisations syndicales ont permis d'imposer au patronat que **soit reconnu comme concourant au harcèlement des organisations du travail, des fonctionnements et modes de management.**

Cela doit permettre aux salariés et à leurs représentants dans chaque entreprise de contester et proposer d'autres organisations prenant en compte le travail réel.

La CGT a précisé qu'elle s'efforcera d'œuvrer dans ce sens.

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés